

AVIS AU PUBLIC

Urbanisme

Projet d'aménagement particulier nouveau quartier PAP-NQ03 « In der Schleid » à Rodembourg

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que le bureau Best ingénieurs conseils a introduit au nom et pour compte de la société Stelex Invest S.à r.l. le projet d'aménagement particulier nouveau quartier PAP-NQ03 « In der Schleid » à Rodembourg.

Conformément à l'article 30 de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le dossier concernant le projet d'aménagement particulier est déposé pendant 30 jours à la mairie de Junglinster, 12 rue de Bourglinster, L-6112 Junglinster, où le public pourra en prendre connaissance. Le dossier est également disponible sur le site internet www.junglinster.lu.

Les observations et objections contre le projet cité ci-dessus doivent être présentées, sous peine de forclusion, par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans le délai de 30 jours à compter à partir de la date de la présente publication.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre
Ben Ries

le secrétaire
Danièle Waterkeyn



ADMINISTRATION COMMUNALE DE JUNGLINSTER

Bureau de la population | État civil | Service scolaire | Taxes communales | Recette | Communication
2 ZA Um Lënster Bierg, L-6125 Junglinster
Secrétariat | Service Technique 12, rue de Bourglinster, L-6112 Junglinster
T +352 78 72 72-1 | F +352 78 83 19 | www.junglinster.lu | Boîte postale 14, L-6101 Junglinster

HEURES D'OUVERTURE

Lundi 8.00 - 12.00 et 13.00 - 18.00
(sauf la veille d'un jour férié)
Mercredi 7.00 - 12.00 et 13.00 - 16.30
Mardi, Jeudi et Vendredi
8.00 - 12.00 et 13.00 - 16.30